

Rappel : le port du masque est obligatoire dans les déchèteries

Face à la multiplication des comportements agressifs de certains usagers envers les agents d'accueil des déchèteries, Lorient Agglomération tient à rappeler l'obligation du port du masque dans les 13 sites qui maillent le territoire.

En septembre dernier, Lorient Agglomération a pris la décision de rendre obligatoire le port du masque dans l'ensemble des 13 déchèteries et une signalétique spécifique a été mise en place. Même si les sites sont majoritairement en extérieur, les usagers sont parfois très proches les uns des autres, nombreux, notamment les samedis, se croisent, voire occupent simultanément les locaux fermés notamment pour les déchets électriques.



Quelques usagers s'opposent à cette obligation et réagissent par un refus catégorique. Violences verbales, injures, menaces, pression physique... Au total Lorient Agglomération comptabilise cinq agressions dont quatre la semaine dernière et une ayant entraîné une incapacité temporaire de travail de sept jours.

Ce constat préoccupe Lorient Agglomération qui rappelle que les agents ont pour mission d'accueillir, de conseiller et diriger les usagers, de veiller au maintien de la sécurité de tous et de la propreté du site, d'assurer le suivi et le respect des consignes, dont l'obligation du port du masque, ainsi que le bon fonctionnement général de la déchèterie. Ils sont essentiels à la bonne gestion des sites.

Lorient Agglomération précise également qu'en tant qu'agents chargés d'une mission de service public, ils sont protégés par l'article 433-5 du Code pénal qui réprime le délit d'outrage par des peines pouvant atteindre six mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende. Par ailleurs les atteintes à la personne sont punies par des peines pouvant atteindre trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Lorient Agglomération met tout en œuvre pour assurer le respect des règles sanitaires dans ses déchèteries et compte sur le civisme des usagers pour que les règles élémentaires de courtoisie soient témoignées aux agents d'accueil.

Lorient Agglomération maintient l'ensemble des services et des politiques publiques nécessaires à la population et aux acteurs économiques.

Concernant la gestion et la valorisation des déchets, la collecte en porte à porte des déchets ménagers (poubelle verte, jaune et noire) se poursuit. La collecte des points d'apport volontaire de papier et de verre perdue (1 000 points tri répartis sur les 25 communes). Les 13 déchèteries qui maillent le territoire restent accessibles aux horaires habituels et sans restriction avec obligation du port du masque. Les usagers doivent cocher la case 2 de l'attestation de déplacement. En raison de la fermeture de la recyclerie « le Comptoir du Réemploi », les points de dépôts Réemploi en déchèterie et le service de collecte des encombrants à domicile sont temporairement arrêtés.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

